

DECISION

n° PF-2024-04-04

relative aux tarifs des formations à distance et en alternance 2024-2025

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'Économie et de Sciences Sociales Quantitatives de Toulouse – TSE ;

Vu la délibération n° CA 2023 – 76 du conseil d'administration du 26 septembre 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Directeur ;

Le Directeur de l'École d'Économie et de Sciences Sociales Quantitatives de Toulouse – TSE décide :

Article 1. Tarifs

L'École d'Économie et de Sciences Sociales Quantitatives de Toulouse – TSE porte des formations mises en œuvre par les services de l'Université Toulouse capitole en charge de la formation ouverte et à distance (FOAD) et de la formation continue, l'alternance et l'apprentissage.

Les tarifs de ces formations sont établis comme suit :

Diplôme	Tarifs 2024-2025
Master 2 ^{ème} année mention Econométrie, statistiques parcours international <i>Data science for social sciences</i> – Apprentissage	10 000€
Master 2 ^{ème} année mention Econométrie, statistiques parcours <i>Statistique et économétrie</i> – FOAD	Publics en formation initiale : - 5500 €/an (formation en 1 an) - 2750 €/an (formation en 2 ans) Publics en formation continue : - 7000 €/an (formation en 1 an) - 3500 €/an (formation en 2 ans)
Master 2 ^{ème} année mention Econométrie, statistiques parcours <i>Statistique et économétrie</i> – Apprentissage	10 000€
Master 2 ^{ème} année mention Economie appliquée parcours Economie appliquée – Contrat de professionnalisation	20€/heure
Master 2 ^{ème} année mention Economie appliquée parcours Economie appliquée – Apprentissage	8 000€
DU Statistiques appliquées – FOAD	Publics en formation initiale : - 2500 €/an (formation en 1 an) - 1250 €/an (formation en 2 ans) Publics en formation continue : - 3500 €/an (formation en 1 an) - 1750 €/an (formation en 2 ans)

Article 2. Entrée en vigueur

Ces tarifs sont appliqués à partir de la rentrée 2024-2025 pour l'ensemble des diplômes précités.

Article 3. Mise en conformité réglementaire

La présente décision sera transmise à la Rectrice de Région académique Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'École d'Économie et de Sciences Sociales Quantitatives de Toulouse – TSE.

Fait à Toulouse, le 11 avril 2024,
Le Directeur,

Christian GOLLIER

